

EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS EN LIGNE : CE QUE VOUS ET VOTRE ENFANT **DEVEZ SAVOIR**

Les adolescents d'aujourd'hui sont très actifs en ligne. Ils sont sur les médias sociaux, commentent, partagent du contenu et interagissent autant avec des personnes qu'ils connaissent qu'avec des inconnus. Nombre d'entre eux ont leur propre téléphone. Les adolescents vivent quotidiennement dans un univers virtuel par eux-mêmes, et cela n'est pas sans danger.



Il y a toujours eu des gens qui voient les jeunes comme des proies, mais la différence avec l'Internet, c'est que ces prédateurs peuvent demeurer anonymes et à distance. Il s'agit d'un phénomène en croissance partout au Canada. Les parents doivent être sensibilisés aux façons de protéger leurs enfants de l'exploitation sexuelle en ligne et apprendre à leurs enfants à reconnaître les risques et à se protéger.

CE QUE VOTRE ENFANT DOIT SAVOIR

Pour se protéger en ligne, votre enfant doit être sensibilisé aux phénomènes suivants :

- le conditionnement en ligne
- les images et vidéos à caractère sexuel
- les sextos et la sextorsion

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Qu'est-ce que le conditionnement ?

Le conditionnement (*grooming* en anglais) est une stratégie visant à gagner la confiance d'un enfant (et des adultes qui l'entourent) dans le but d'avoir le contrôle de ses faits et gestes.

Comment survient-il généralement ?

- Une personne communique avec votre enfant — elle peut prétendre être un jeune pour créer un lien avec lui, ou il peut s'agir de quelqu'un qu'il connaît
- Elle parle avec votre enfant de ses amis ou de ses intérêts, lui offre des cadeaux, le complimente
- Elle lui promet une vie meilleure, une relation basée sur l'amour, des cadeaux, de l'argent, des drogues ou de l'alcool
- Elle crée une division en lui disant : « tes parents sont trop stricts » ou « ils ne te comprennent pas »
- Elle aborde le sujet de la sexualité, envoyant à votre enfant des images ou vidéos explicites ou lui demandant d'en envoyer
- Elle pourrait menacer votre enfant ou exercer une forte pression sur lui pour qu'il fasse ce qu'elle lui demande
- Elle pourrait lui demander de la rencontrer en personne

Les indices d'une possible tentative de conditionnement de votre enfant :

- Il parle d'un nouvel ami dont vous n'avez jamais entendu parler auparavant
- Il veut absolument passer de plus en plus de temps en ligne

- Il possède des objets que vous ne lui avez pas achetés (p. ex. : des cadeaux, des appareils, de nouvelles applications, des mises à niveau de jeux vidéo)
- Il devient de plus en plus secret dès que vous vous approchez
- Il utilise un langage à caractère sexuel, ce qu'il ne faisait pas auparavant
- Il semble plus fragile et troublé que d'habitude (même s'il est un adolescent)

Qu'est-ce que la sextorsion ?

La sextorsion (extorsion par le sexe) est une tentative de chantage par laquelle une personne menace d'envoyer des images ou vidéos à caractère sexuel de votre enfant à ses amis, à sa famille ou à d'autres personnes s'il ne lui donne pas d'argent, s'il refuse de lui envoyer d'autres images ou vidéos à caractère sexuel, ou s'il refuse de faire ce qu'elle demande.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

La chose la plus importante est d'être sensibilisé au phénomène et d'en discuter ouvertement et régulièrement avec votre enfant :

- Dites-lui que vous êtes disponible en tout temps s'il désire parler de ce qu'il vit
- Acceptez le fait qu'il peut être hésitant à se confier à vous
- Prenez des exemples de la vie quotidienne auxquels il peut s'identifier, mais qui n'ont pas rapport avec lui
- Discutez avec lui de sécurité en ligne, de confidentialité, de la mise en place des limites, de relations saines et de consentement
- Montrez-lui comment ne pas céder aux pressions exercées sur lui et comment mettre fin à une communication s'il se sent menacé ou mal à l'aise
- Dites-lui qu'il peut en tout temps se confier à vous ou à un autre adulte en qui il a confiance, même s'il a fait des erreurs
- Parlez-lui de ressources comme Cyberaide.ca et AidezMoiSVP.ca s'il est préoccupé et ne veut pas se confier à vous

EN SAVOIR PLUS : CANADA.CA/EXPLOITATIONENFANTS